



**Tableau des dispositions spécifiques
zone I 2-33**

Usages autorisés	Classes et sous-classes d' usages permis	C1-05-01	Vente au détail de meubles	•								
		C1-07-02	Vente au détail de produits de beauté	•								
		C2-10-04	Service d'impression	•								
		C2-19-01	Bureau d'affaire	•								
		C5-01	Activité récréative ou sportive	•								
		C10-01-10	Vente au détail de bâtiments accessoires		•							
		C10-01-13	Entreprise de vente en ligne		•							
		C10-02	Vente au détail et services relatifs à l'automobile et aux véhicules récréatifs		• (2)							
		C10-05	Vente en gros		•							
		C10-06	Entrepreneur de la construction		•							
		C10-07-06	Entreposage pour usage commercial		•							
		I1	Industrie légère		•							
		P4-01	Service d'utilité public léger				•					
		P4-02	Service d'utilité public moyen				•					
		Usages spécifiquement permis				2						
Usages spécifiquement exclus												
Notes particulières		1-3	3	3								

Bâtiment	Structure	Isolée	•	•	•						
		Jumelée									
		Contiguë									
		Ligne latérale zéro									
	Dimensions, superficie et architecture	Nombre d'étage min / max	1 / 8	1 / 8	1 / 2						
		Hauteur min / max	3,5 / 37,0	3,5 / 37,0	3,5 / 12,0						
		Largeur de façade minimale	7,0	7,0							
		Profondeur minimale									
		Superficie d'implantation minimale	60,0	60,0							
		Superficie de plancher habitable minimale									
Toit plat prohibé											
Espace de bureau											
Plus d'un bâtiment principal autorisé											
Implantation	Marge	Avant minimale	10,0	10,0	10,0						
		Latérale minimale	4,5	4,5	4,5						
		Total minimal des deux marges latérales	9,0	9,0	9,0						
		Arrière minimale	10,0	10,0	10,0						
	Densité	Coefficient d'occupation du sol									
		Taux d'implantation									
Nombre maximal de logement principal par bâtiment											
Espace extérieur et stationnement	Stationnement en marge avant : distance minimale										
	Facteur de réduction du stationnement										
	Entreposage extérieur		•	•							
	Étalage extérieur										
	Véhicule lourd permis										
Lot	Dimensions	<i>Terrain desservis</i>									
		Superficie minimale	1000,0	1000,0							
		Largeur de lot minimale (terrain de rangée)	30,0	30,0							
		Largeur de lot minimale (extrémité de rangée)									
		Largeur de lot minimale (terrain de coin)	30,0	30,0							
		Profondeur minimale	30,0	30,0							
<i>Terrain riverain, terrain partiellement desservi et, terrain non desservi voir spécifications au règlement de lotissement.</i>											
Autres règlements	PIIA		•	•							
	Projet intégré		•	•							



Tableau des dispositions spécifiques zone I 2-33

Dispositions spéciales	1	Limité aux usages déjà en place au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement.
	2	Dans la sous-classe d'usage C10-2, seuls les usages C10-02-11, C10-02-12 et C2-10-16 sont autorisés
	3	Il est possible d'installer un panneau-réclame de type « autoroutier » dans la zone et ce, nonobstant les sections a), b) et d) de l'article 13.10.3.

Amendements	<i>Règlement U-2426, le 6 janvier 2021</i>